



Madame Elisabeth BORNE

Première ministre

57 rue de Varenne

75007 PARIS

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

MARIE-LAURE  
PHINÉRA-HORTH

SENATRICE  
DE LA GUYANE

MEMBRE  
DE LA COMMISSION DE  
L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
ET DU  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE

DELEGATION  
SENATORIALE  
OUTRE-MER

Madame la Première ministre,

Par la présente, je souhaite vous saisir de la terrible situation d'insécurité grandissante que connaît en ce moment la Guyane. Lundi 29 août, dans la soirée, un homme a été mortellement touché par balles à l'occasion du braquage de son commerce. Deux jours plus tard, trois autres homicides ont été perpétrés. A chaque fois, les assaillants ont fait usage d'armes à feu. Depuis le début de cette année, le territoire a connu une trentaine d'homicides, faisant de la Guyane l'un des départements français les plus criminogènes.

Ces dernières semaines, nous avons été confrontés à une très forte augmentation des actes criminels. Cette violence prend toutes les formes possibles : séquestration, vols à main armée, viols, mais aussi trafic de stupéfiants sans oublier l'orpaillage illégal. De surcroît, les réseaux sociaux débordent d'images de jeunes Guyanais exhibant fièrement des armes à feu, ce qui développe un sentiment légitime d'insécurité au sein de la population.

Comme vous le savez, Madame la Première Ministre, c'est dans un contexte de menace similaire que des milliers de Guyanais avaient manifesté et paralysé le territoire aux mois de mars et avril 2017. Aujourd'hui, l'exaspération est à nouveau à son comble devant une insécurité de plus en plus forte et surtout incontrôlée. Dans le cadre de l'Accord de Guyane, les réponses apportées en matière de sécurité n'ont malheureusement pas permis de juguler ce phénomène. Pour preuve, cinq ans après, la situation a empiré.

Depuis vingt ans, la Guyane est en proie à des vagues successives de violence dont les causes sont aujourd'hui connues de tous. Pourtant, à chaque recrudescence de crimes et d'agressions violentes, la principale réponse réside dans l'augmentation des effectifs des forces de l'ordre. Dans un rapport d'information en date de janvier 2021, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat rappelait qu'il y avait, en Guyane, près de 3 000 militaires et gendarmes pour une population de 300 000 habitants « soit un ratio six fois supérieur à celui de la métropole ». Malgré cette forte présence, le territoire n'est pas épargné par les épisodes de violence.

Face à cette situation catastrophique, il est nécessaire de mettre en place au plus vite une action de longue durée qui touche à plusieurs secteurs, notamment l'immigration clandestine. S'il n'est pas question pour moi de faire l'amalgame entre insécurité et immigration, je me dois cependant de vous relayer l'émotion et la colère de la population guyanaise. Ainsi, parmi les 52 propositions émises par la Commission des lois du Sénat dans son rapport de février 2020, il est clairement demandé de renforcer les accords de réadmission avec le Brésil et le Surinam, pour ne citer que ces deux pays.

Cette action doit également permettre d'assurer le développement économique et social de la Guyane en privilégiant les revenus du travail sur les transferts sociaux. Malheureusement à ce jour, la quasi-totalité des projets visant à offrir un essor économique à ce territoire a été bloquée, n'offrant que très peu de perspectives aux jeunes Guyanais.

L'action doit évidemment passer aussi par l'éducation. Vous le savez certainement, depuis 2016, je milite pour une réintroduction du service militaire dans les Outre-mer. Le service militaire avait une mission d'éducation, de responsabilisation et de formation et permettait de transmettre les valeurs de la Nation. Il est indéniable que l'arrêt du service militaire en 1997 s'est traduit par un recul du vivre-ensemble et surtout dans les territoires comme la Guyane où de nombreuses communautés vivent les unes à côté des autres. J'entends défendre ce projet prochainement au ministère des Armées.

Madame la Première Ministre, le rétablissement de la sécurité en Guyane est aujourd'hui plus qu'une priorité qui doit également s'accompagner d'un plan plus large de développement et de formation. L'État doit déployer tous les moyens nécessaires pour protéger les Guyanais qui ne peuvent vivre ainsi dans la terreur et la menace permanentes.

Restant naturellement à votre disposition pour vous aider à mener à bien cette action qui est tout autant dans l'intérêt des habitants de la Guyane que de celui de l'État, je vous prie d'agréer, Madame la Première Ministre, l'expression de ma haute considération.



Marie-Laure PHINÉRA-HORTH

Copie à :

- Monsieur Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer ;
- Monsieur Jean-François CARENCO, ministre délégué aux Outre-mer ;
- Monsieur Thierry QUEFELLEC, préfet de la région de Guyane.